



Jeudi 19 janvier 2017

Organisation des élections primaires à Aubervilliers les 22 et 29 janvier 2017 La Municipalité appelle au respect de l'exercice démocratique local

Dans le cadre de la tenue des élections primaires organisées par les partis politiques, la Commune a été sollicitée par le parti « Les Républicains » et le « Parti Socialiste » en vue de la mise à disposition de locaux municipaux.

Si la Maire Mériem Derkaoui a émis un avis favorable à l'utilisation des locaux communaux pour un usage de bureau de vote, il appartenait au Conseil Municipal de fixer la contribution due pour leur mise à disposition.

Le 17 novembre dernier, la délibération qui fixe à 450 euros le montant de la contribution forfaitaire pour une journée a ainsi été votée à la majorité absolue (une voix contre et une abstention du groupe « Les Républicains-Modem »).

Nous avons appris avec consternation que le Département de la Seine-Saint-Denis s'apprête à mettre gracieusement à disposition deux collèges d'Aubervilliers en vue de l'organisation de la « primaire citoyenne de la Belle Alliance populaire ».

Une mise à disposition d'autant plus surprenante que le Département n'avait pas souhaité mettre à disposition l'un d'entre eux lors des derniers scrutins nationaux.

Pour les électrices et électeurs concerné-e-s, la Municipalité s'est alors vue contrainte d'utiliser la salle attenante à une maison de l'enfance, habituellement utilisée les dimanches pour des activités associatives.

La Municipalité exprime son désaccord quant à l'utilisation de ces deux collèges et appelle au respect de l'exercice démocratique local, seule garantie de rassemblement autour de règles applicables à égalité pour toutes et tous.

La Municipalité